

Jean-Baptiste André Godin à Rémi Ville, 8 octobre 1863

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Van Laer](#) est cité(e) dans cette lettre
[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre
[Ville, Rémi](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (406r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin à Rémi Ville, 8 octobre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29904>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction [8 octobre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ville, Rémi](#)

Lieu de destination Louvain (Belgique)

Description

Résumé Godin accuse réception de la dernière lettre de Rémi Ville datée d'Anvers le 4 octobre 1863. Il explique à Ville que Van Laer est autorisé à vendre des produits Godin-Lemaire mais qu'il n'est plus un voyageur en titre à appointement, et que son passage à Anvers quelques jours avant Ville est fortuit. Il l'encourage à poursuivre sa tournée, malgré ce désagrément.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 394/416 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.
- La lettre est expédiée à « Monsieur R. Ville Bureau restant Louvain »

Mots-clés

[Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Van Laer \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Anvers \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Van Laer

Genre Homme

Pays d'origine Belgique

Activité

- Commerce
- Employé/Employée

Biographie Voyageur de commerce actif en Belgique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il voyage en 1862-1863 pour le comte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Van Laer réside à Bruxelles (Belgique) en 1863.

Nom Vigerie, A.

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Employé/Employée

Biographie Comptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Nom Ville, Rémi

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité

- Commerce
- Employé/Employée
- Industrie (grande)

Biographie Voyageur de commerce pour les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il réside à Fresnes-sur-Escaut (Nord) en 1860.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

~~394~~

~~416~~

400

Guise 8 Oct. 1863

Monsieur R. Villeneuve
Bureau Restaurant
Touraine

J'ai bien reçu en leur temps vos trois lettres, la dernière
M. 7, & Anvers 4 oct.

Mr Van Laer est en effet autorisé à rentrer
pour moi, à commission, lorsqu'il voyagera ; mais
il n'est pas un voyageur en libre & à appontement
comme il s'étant vanté votre mère en route.

Son passage à Anvers quelques jours
avant nous est un cas fortuit, que je regrette
s'il nous a entraîné des difficultés, mais qui ne
peut avoir aucune influence ni sur votre
bonne ni sur mon appréciation de ce que vous
faites.

Continuez donc sans vous
faire détourner par un fait accidentel
comme celui que vous me signalez à rappeler,
sans que cela ou Mr Van Laer n'ont pas
tous couru, passé, encore à faire beaucoup
d'affaires où vous seriez mieux offert
mieux faire valoir l'assiduité qu'une personne
qui, comme Mme V. L. ne connaît pas la
situation.

J'ai bien l'honneur de vous saluer
Ch^ron le bohm Lemaire
Société